

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/02/2015

Présents : Willy Lamulle, Maryse Duval, Michel Lahaye, Alain Goubert, Antonio Navarro, François Durieu, Denis Decaux, Philippe Duval, Christine Dieutre, Bruno Biard, Ginette Vasse, Séverine Ricius, Charles-Henri Ricard, Fabien Lamulle.

Excusé : Etienne Lurois (qui a donné pouvoir à Antonio Navarro)

Secrétaire de séance : Antonio Navarro

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2014 a été lu et approuvé à l'unanimité après que M. Philippe Duval ait signalé qu'il n'a pas été fait mention de sa remarque concernant les commissions qui n'ont pas pouvoir de décision.



### DÉLIBÉRATION du 10/03/2015 - N°01

#### SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote les subventions communales telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ADMR	511.20 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	33.00 €
Clic du Pays de Bray	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>594.20 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe le montant des subventions communales comme elles sont décrites dans le tableau ci-dessus.*

*D'autres demandes ont été faites (Bray Handball, Les resto du cœur) mais le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ces demandes.*



### DÉLIBÉRATION du 10/03/2015 - N°02

#### VOTE DES TAXES COMMUNALES

Il est proposé de maintenir les taux des taxes communales permettant d'avoir des recettes à hauteur de 100 168€ soit 1846 € de plus qu'en 2014.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de fixer les taux des 4 taxes avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 soit :*

- *Taxe d'habitation :* 14.57 %
- *Taxe foncier bâti :* 10.77 %
- *Taxe foncier non bâti :* 27.62 %
- *CFE :* 16.90 %

*Le produit attendu de ces 4 taxes se monte à 121 982€.*

*Le montant des compensations et autres produits est de 11 222€*

*Comme la réforme nous permet d'avoir un supplément nous devons rembourser au fonds national de garantie de ressources 33 036 €.*

*Soit 121 982€ + 11 222€ - 33 036 € = 100 168€ de recettes pour la commune.*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 MARS 2015

### DÉLIBÉRATION du 10/03/2015 - N°03

#### MISE À DISPOSITION DU BUREAU POUR L'ADMR AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, met à disposition un bureau pour l'ADMR de la Haute-Béthune au 1<sup>er</sup> étage de la mairie pour un montant de 511.20€ au titre de l'année 2015. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec l'ADMR de la Haute-Béthune.*

### DÉLIBÉRATION du 10/03/2015 - N°04

#### MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR L'ASSOCIATION « POLKA ET DANSE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, met à disposition la salle des loisirs tous les mardis après-midi à l'association « Polka et danse » présidée par Madame Marymée Murch dont le siège social est situé à la direction de la vie associative, 11 avenue Pasteur BL 36 à Rouen (76000) pour un montant de 190 € au titre de l'année 2015.*

### DÉLIBÉRATION du 10/03/2015 - N°05

#### PROJET DE CESSION D'UN BIEN APPARTENANT À RFF

*Le Département de Seine-Maritime souhaite acquérir la parcelle AH 45 d'une surface de 719m<sup>2</sup> au 30 mars 2015 appartenant à RFF*

*La commune de Saint-Saire a deux mois à compter du 30 janvier 2015 pour préempter si elle le souhaite.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, ne souhaite pas donner suite à ce projet.*

### DÉLIBÉRATION du 10/03/2015 - N°06

#### AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE-ÉCOLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les plans d'aménagement établis par M. Craquelin reçus début février ont été présentés aux membres de la commission « patrimoine communal »

Il est suggéré de remplacer les amélanchiers par des rosiers ou autres.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme*

### DÉLIBÉRATION du 10/03/2015 - N°07

#### DEMANDES DE SUBVENTIONS AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE-ÉCOLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La place de la mairie pourrait être aménagée comme accès sécurisé pour les cars de ramassage scolaire

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 MARS 2015

avec déplacement de l'abribus ; un nouveau plan va être demandé. Cette dernière idée permettrait d'obtenir une subvention au titre du FAL à hauteur de 30%.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le maire à demander une subvention auprès de l'état au titre de la DETR pour l'aménagement de la place et de l'accès de la mairie-école aux personnes à mobilité réduite*



### DÉLIBÉRATION du 10/03/2015 - N°08

#### DEMANDES DE SUBVENTIONS AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE-ÉCOLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le maire à demander des subventions auprès du Département de la Seine-Maritime, des sénateurs et députés dans le cadre de leur réserve parlementaire pour :*

- *L'accès de la mairie-école aux personnes à mobilité réduite*
- *Pour la création d'un accès sécurisé pour les transports scolaires devant l'école Marius Grout*



#### COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

##### Dimanche 22 mars 2015

<i>Horaire</i>	<i>Président/vice-président</i>	<i>Assesseur 1</i>	<i>Assesseur 2</i>
<i>8h-10h</i>	<i>Alain Goubert</i>	<i>Ch-Henri Ricard</i>	<i>Gilles Duval</i>
<i>10h-12h</i>	<i>Maryse Duval</i>	<i>Séverine Ricius</i>	<i>Valentin Biard</i>
<i>12h-14h</i>	<i>Michel Lahaye</i>	<i>François Durieu</i>	<i>Ginette Vasse</i>
<i>14h-16h</i>	<i>Willy Lamulle</i>	<i>Christiane Mascarelle</i>	<i>Jacqueline Lamulle</i>
<i>16h-18h</i>	<i>Antonio Navarro</i>	<i>Denis Decaux</i>	<i>Philippe Duval</i>

##### Dimanche 29 mars 2015

<i>Horaire</i>	<i>Président/vice-président</i>	<i>Assesseur 1</i>	<i>Assesseur 2</i>
<i>8h-10h</i>	<i>Alain Goubert</i>	<i>Ch-Henri Ricard</i>	<i>Fabien Lamulle</i>
<i>10h-12h</i>	<i>Maryse Duval</i>	<i>Denis Decaux</i>	<i>Valentin Biard</i>
<i>12h-14h</i>	<i>Michel Lahaye</i>	<i>François Durieu</i>	<i>Ginette Vasse</i>
<i>14h-16h</i>	<i>Willy Lamulle</i>	<i>Christiane Mascarelle</i>	<i>Jacqueline Lamulle</i>
<i>16h-18h</i>	<i>Antonio Navarro</i>	<i>Philippe Duval</i>	<i>Séverine Ricius</i>



## COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus ont pris connaissance des comptes rendus de commissions et syndicats transmis par mail ; aucune remarque n'est apportée.

- Communauté de communes
- SIVoS de la Béthune du 13/11/2014
- Syndicat d'eau du 20/01/2015 et 24/02/2015
- Patrimoine communal : 28/02/2015



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Indemnité mensuelle agence postale** : elle a été revalorisée et s'élève à 1000 €/mois (996 €/mois en 2014)
- **Problème de voisinage** : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mrs et Mmes Amisse Sylvain et Lévêque Laurent adressé à l'ensemble du conseil municipal concernant les désagréments occasionnés par les nombreux aboiements intempestifs des chiens de Mme Hélène Meyer et cela à toutes heures de jour comme de nuit. Monsieur le Maire informe qu'il a contacté un médiateur sans réponse à ce jour et qu'il a adressé une mise en demeure à Mme Meyer de procéder à la cessation de la gêne sonore pour le voisinage ; les adjoints précisent qu'ils sont allés constater les aboiements. Les élus prennent acte et demandent de relancer la présence du médiateur.

**Cérémonie d'accueil dans la nationalité française** de Mme MALFAIT Valérie a eu lieu à la Préfecture de Rouen le jeudi 5 mars 2015 à 14h30. Monsieur le Maire a assisté à cette cérémonie.

- **SIVOS de la Béthune**  
La commune de Graval est intégrée au SIVoS de la Béthune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.  
Monsieur le Maire communique la proposition de budget 2015 reçue en mairie qui comprend désormais la répartition des frais d'électricité, eau, téléphone, chauffage...  
La participation nette de la commune de St-Saire devrait s'élever à 51890.77 € contre 56989.60 € en 2014.
- **Fête du terroir en pays neufchâtelois**  
Le samedi 4 juillet 2015 où les mairies sont invitées à ouvrir l'église et les producteurs à ouvrir leurs portes ; un marché fermier autour du musée aura lieu en fin de journée
- **Feu d'artifice**  
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Maire de Bouelles concernant le désengagement de la commune de Bouelles. Afin d'avoir un feu d'artifice correct, il va être demandé à la commune de Nesle-Hodeng que la participation de Bouelles soit partagée en 2. Le feu 2015 aura donc lieu à Nesle-Hodeng.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 MARS 2015

- **CCAS :**
  - Démission de Mme Claude Léonardon remplacée par arrêté du maire par Mme Agnès Lévêque.
  
- **Sécurité routière :**
  - Centre village : dans l'attente d'une réponse du collège départemental de Sécurité routière
  - Résultat du comptage RD7/ Ruelle à cats
    - Vers Sommery
      - 144 véhicules/jour
      - 56 km/h
      - Aucun supérieur à 90km/h
    - Vers le centre du village :
      - 139 véhicules/jour
      - 54 km/h
      - Aucun supérieur à 90 km/h
    - Conclusion

Pour faire suite à la réunion du Collège Départemental de Sécurité Routière qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2013, il s'avère que les moyennes des vitesses sont raisonnables. Toutefois, l'implantation d'une zone à 70 km/h dans la traversée de « La Croix Rouge » et du « Guide » associée au panneau lieu-dit est crédible et marquerait la traversée d'une zone d'habitation.
  
- **Travaux divers :**

Des devis vont être demandés pour être présenté au prochain conseil concernant les travaux suivants ;

  - Drain chemin des Aulnes
  - Plaque d'égout rue du moulin
  - Marche des acacias
  - Buts du stade
  
- **Informations diverses**
  - Panneau centre village : la DDI consulte les bâtiments de France car la zone est classée...
  - Raccordement toiture CCAS - 36 Rue de la gare : le propriétaire de la propriété 36 rue de la gare a signé un devis pour le raccordement avec un couvreur ; les travaux seront réalisés aux beaux jours.
  - Dalle sol salle des loisirs qui se fend : l'architecte a été contacté
  
- **Dates à retenir**
  - Dans le cadre des élections départementales, Dany Minel, candidat, sera présent à la p'tite salle le mercredi 18 mars à 18h.
  - CCAS- commission « qualité de la vie » : mardi 24 mars 2015
  - Commission « affaires générales » : dès que nous aurons le compte de gestion et les données pour établir le budget
  - Commission « environnement » : en avril (élagage - commandes groupées...)
  
- **Courriers reçus :**
  - Lettres de remerciement suite au décès de Mme Loisel Yvonne et M. Fernand Lahaye
  - Lettre de deuil de Mme Lannel (mère de Ginette Vasse)
  - Faire-part de naissance de Lola Ferry

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 MARS 2015

### - Questions et informations diverses

- Christine Dieutre :
  - Lampadaire salle des loisirs qui ne fonctionne pas
  - Accotement rue du moulin : voir pour enlever la terre face à la propriété de M. et Mme Nouvel.
  - Haie gênante rue du moulin sur la commune de Nesle-Hodeng
- Bruno Biard :
  - Route du Beau Soleil : Haie dangereuse pour la circulation, à faire couper par son propriétaire (M. Vadecard)
- Charles-Henri Ricard :
  - Chemin de la Vallée en mauvais état
  - Trous à boucher sur les routes
- Logements communaux :
  - Carreaux cassés à l'école des filles
  - Presbytère : les locataires sont-ils toujours présents ?

La séance est levée à 21 heures 25 minutes

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Antonio Navarro</u>	<u>François Durieu</u>
<u>Denis Decaux</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Ginette Vasse</u>	<u>Séverine Ricius</u>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 MARS 2015

<u>Charles-Henri Ricard</u>	<del><u>Etienne Lurois</u> (qui a donné pouvoir à Antonio Navarro)</del>	<u>Fabien Lamulle</u>
-----------------------------	--	-----------------------